

PROCEDURE D'ATTRIBUTION DE L'AIDE A LA FORMATION

Principe de fonctionnement général : **BAFA**

Le candidat doit se projeter pour se positionner sur une formation BAFA durant l'année 2012.

Et renvoyer sa demande d'aide : **IMPERATIVEMENT AVANT LE 1er DECEMBRE 2011**

Après cette date toutes les demandes ne seront pas prises en compte.

STAGE DE BASE

- ➔ Pour pouvoir obtenir la subvention CCPP, le candidat doit retirer un formulaire de demande d'aide auprès de la mairie ou du service animation jeunesse.(voir feuille annexe)
- ➔ Après l'avoir complété, il doit se rapprocher de l' élu jeunesse de la commune afin de faire viser sa demande.
- ➔ Après l'avoir récupérée, celle-ci est à transmettre : **Service animation jeunesse
85 rue de roubaix 59242 Templeuve.**

IMPERATIVEMENT AVANT LE 1er DECEMBRE 2011

- ➔ Après son dépôt vous recevrez un accusé de réception vous invitant à appeler le service jeunesse pour prendre rendez vous avec le coordinateur.
- ➔ Il sera ensuite reçu par celui-ci pour un entretien afin d'évaluer ses motivations. (un oral et un écrit).

NOUS CONTACTER AU 03 28 76 99 76 (pour rendez vous)

- ➔ Suite à l'étude de tous les dossiers, le candidat recevra une réponse positive ou négative.

POSITIVE : Il devra transmettre son dossier d'inscription (organisme de formation) au service animation jeunesse .afin que celui-ci soit complété pour la prise en charge.
Il lui sera rendu et devra se rapprocher de l'organisme de formation pour finaliser son inscription.

NEGATIVE : Il sera invité à finaliser son inscription auprès de l'organisme de formation sans bénéficier de l'aide à la formation.
Il aura la possibilité de renouveler sa demande pour le perfectionnement.

Il est rappelé que l'obtention de l'aide ne donne pas le bénéfice d'être systématiquement positionné sur un stage pratique dans l'un de nos accueils loisirs du territoire.

Pour cela il faudra que le candidat entreprenne les démarches nécessaires pour se rapprocher des équipes de direction afin de se tenir informé du positionnement de sa candidature.

- ➔ Adopter un mode de fonctionnement qui rend le stagiaire ACTEUR de sa formation.

La subvention n'est pas un dû.

STAGE de PERFECTIONNEMENT :

- ➔ Pour pouvoir obtenir la subvention CCPP, le jeune doit retirer un formulaire de demande d'aide auprès de la mairie ou du service animation jeunesse.

- ➔ Après l'avoir complété, il doit se rapprocher de l'élu jeunesse de la commune afin de faire viser sa demande.
- ➔ Après l'avoir récupérée, celle-ci est à transmettre : **Service animation jeunesse
85 rue de roubaix 59242 Templeuve.**

IMPERATIVEMENT AVANT LE 1er DECEMBRE 2011

- ➔ Après son dépôt vous recevrez un accusé de réception vous invitant à appeler le service jeunesse pour prendre rendez vous avec le coordinateur.
- ➔ Il sera ensuite reçu par celui-ci pour un entretien afin d'évaluer ses motivations. (un oral).

Il devra se munir impérativement de son livret de stage.

NOUS CONTACTER AU 03 28 76 99 76 (pour rendez vous)

- ➔ Suite à l'étude de tous les dossiers, le candidat recevra une réponse positive ou négative.

POSITIVE : Il devra transmettre son dossier d'inscription (organisme de formation) au service animation jeunesse afin que celui-ci soit complété pour la prise en charge. Il lui sera rendu et devra se rapprocher de l'organisme de formation pour finaliser son inscription.

NEGATIVE : Il sera invité à finaliser son inscription auprès de l'organisme de formation sans bénéficier de l'aide à la formation.

Brevet de SURVEILLANT DE BAINNADE :

- ➔ Pour pouvoir obtenir la subvention CCPP, le jeune doit retirer un formulaire de demande d'aide auprès de la mairie ou du service animation jeunesse.
- ➔ Avant de rendre le document le candidat se sera informé auprès des organismes proposant la formation, du cout, dates et lieu de celle-ci.
- ➔ Une fois complétée la demande d'aide est à transmettre : **Service animation jeunesse
85 rue de roubaix 59242 Templeuve.**

IMPERATIVEMENT AVANT LE 1er DECEMBRE 2011

- ➔ La formation devra impérativement se dérouler durant l'année 2012.
- ➔ Après étude de son dossier le candidat recevra une réponse positive ou négative ainsi que les modalités d'obtention de cette aide.
- ➔ La prise en charge sera à hauteur de 80% du cout de la formation et d'un plafond de 200,00 euros

Principe de fonctionnement général : **BAFD**

STAGE DE BASE et APPRONFONDISSEMENT

- ➔ Pour pouvoir obtenir la subvention CCPP, le candidat doit retirer un formulaire de demande d'aide auprès de la mairie ou du service animation jeunesse.
- ➔ Exclusivement pour le BAFD la demande d'aide peut être effectuée tout au long de l'année 2012 sans dates limite de dépôt (sous réserve de places disponible).

- Après l'avoir complété, il doit se rapprocher de l' élu jeunesse de la commune afin de faire viser sa demande.
- Après l'avoir récupérée, celle-ci est à transmettre : **Service animation jeunesse
85 rue de roubaix 59242 Templeuve.**
- Après son dépôt vous recevrez un accusé de réception vous invitant à appeler le service jeunesse pour prendre rendez vous **avec le coordinateur.**
- Il sera ensuite reçu par celui-ci pour un entretien afin d'évaluer ses motivations. (un oral).

➔ AIDE à LA FORMATION pour les sessions BAFA – BAFD :

2012 :

➔ Aides à la formation CCPP 2012:

<u>Type de formation</u>	<u>Nbre</u>	<u>Période</u>	<u>Nombre de stagiaires concernés</u>	<u>Montant de l'aide</u>	<u>Type de session et lieu de la formation</u>
BAFA <i>Formation Générale</i>	INDIV	<i>Inscriptions individuelles</i> Au cours de l'année 2012	28 max	200,00 €	Session au choix du candidat
BAFA <i>Approfondissement</i>	INDIV	<i>Inscriptions individuelles</i> Au cours de l'année 2012	28 max	1 ^{er} stage financé 150,00 € 2 ^{ème} stage financé 130,00 €	Session au choix du candidat
BAFD <i>Formation Générale</i>	INDIV	<i>Inscriptions individuelles</i> Au cours de l'année 2012	4 max	400,00 €	Session au choix du candidat
BAFD <i>Approfondissement</i>	INDIV	<i>Inscriptions individuelles</i> Au cours de l'année 2012	4 max	1 ^{er} stage financé 300,00 € 2 ^{ème} stage financé 225,00 €	Session au choix du candidat
Brevet de Surveillant de Baignade	INDIV	<i>Inscriptions individuelles</i> Au cours de l'année 2012	10 max	80% de la formation plafonné à 200,00 €	Session au choix du candidat